

ACTION URGENTE

LA DÉTENTION D'UN PRISONNIER D'OPINION PROLONGÉE

Le 24 août, un juge du Caire a renouvelé l'ordre de détention de l'étudiant, Mahmoud Hussein, pour 45 jours supplémentaires. Il a passé plus de 18 mois en détention provisoire pour avoir porté un t-shirt avec le logo « Action en faveur d'une nation sans torture » et un foulard avec le logo de la « Révolution du 25 janvier ». Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Le prisonnier d'opinion égyptien, **Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein**, un étudiant de 19 ans, a comparu devant un tribunal du Caire le 24 août. Un juge a renouvelé son ordre de détention pour 45 jours supplémentaires. Il a passé plus de 18 mois en détention provisoire. La loi égyptienne prévoit qu'une personne peut être maintenue en détention provisoire pendant une durée allant jusqu'à deux ans si elle est accusée d'une infraction passible de la réclusion à perpétuité ou de la peine de mort. Mahmoud Hussein risque la prison à perpétuité pour des accusations forgées de toutes pièces.

Après son arrestation le 25 janvier 2014, Mahmoud Hussein a été torturé par les agents qui l'interrogeaient et forcé à « avouer » devant une caméra qu'il appartenait au parti interdit des Frères musulmans, qu'il détenait des explosifs et qu'il avait participé à une manifestation non autorisée. D'après son avocat et son frère, il a été frappé et on lui a infligé des décharges électriques sur le dos, les mains et les testicules pendant quatre heures.

Il a été arrêté à un poste de contrôle alors qu'il rentrait chez lui, le jour du troisième anniversaire du soulèvement égyptien, pour avoir porté un t-shirt avec le logo « Action en faveur d'une nation sans torture » et un foulard avec le logo de la « Révolution du 25 janvier ». Mahmoud Hussein est détenu à la prison de Tora, au Caire. Il a été frappé à plusieurs reprises, la dernière datant du 14 juillet, lorsqu'il était détenu à la prison d'appel du Caire.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités égyptiennes à libérer Mahmoud Hussein immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et de réunion ;
- demandez-leur de le protéger de la torture et de tout autre mauvais traitement ;
- priez-les de diligenter sans délai une enquête indépendante sur les actes de torture que cet homme aurait subis et à traduire les responsables présumés en justice.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 7 OCTOBRE 2015 À :

Adjoint du procureur général

Ali Omran
Office of the Public Prosecutor
Supreme Court House
1 "26 July" Road
Cairo, Égypte
Fax : +202 2 577 4716
(pendant les heures de bureau, GMT +2)

**Formule d'appel : Dear Counsellor /
Monsieur,**

Président de la République

Abdel Fattah al-Sisi
Office of the President
Al Ittihadia Palace
Cairo, Égypte
Fax : +202 2 391 1441
Courriel : p.spokesman@op.gov.eg
Moh_moussa@op.gov.eg

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Président,**

Copies à :

Adjointe au ministre des Affaires
étrangères, chargée des droits humains
Mahy Hassan Abdel Latif
Ministry of Foreign Affairs
Corniche al-Nil, Cairo
Égypte
Fax : +202 2 574 9713
Courriel : Contact.US@mfa.gov.eg

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays. (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 Fax number Email address Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 286/14. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE12/2109/2015/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

LA DÉTENTION D'UN PRISONNIER D'OPINION PROLONGÉE

COMPLEMENT D'INFORMATION

Mahmoud Hussein a été déplacé à la prison de Tora au Caire le 25 juillet. Avant cela, il était détenu à la prison d'appel du Caire, où il a été frappé à deux reprises. Le 14 juillet, deux gardiens de prison ont giflé Mahmoud Hussein et lui ont donné des coups de poing dans le ventre, car il a insisté pour emmener ses effets personnels lorsqu'ils ont annoncé qu'il allait être transféré dans une autre prison. Selon sa famille, c'était la deuxième fois qu'il était frappé à la prison d'appel du Caire. La première fois avait eu lieu un an auparavant. La famille de Mahmoud Hussein affirme avoir porté plainte auprès du ministère public pour les actes de torture et autres mauvais traitements dont il a été victime. Le ministère public a déclaré avoir ouvert une enquête, mais selon le frère de Mahmoud Hussein et son avocat, sa famille n'a, à ce jour, pas été informée des résultats de cette enquête.

Mahmoud Hussein a été arrêté le 25 janvier 2014 après avoir participé à une manifestation dans le centre-ville du Caire, contre les Frères musulmans et le régime militaire. Cette manifestation avait eu lieu à l'occasion du troisième anniversaire de la « Révolution du 25 janvier » en Égypte. Après cinq minutes à peine, les forces de sécurité ont dispersé la manifestation au moyen de gaz lacrymogène. Mahmoud Hussein a alors quitté la manifestation et a pris un bus pour rentrer chez lui, dans le quartier d'El Marg, dans le nord-est du Caire. Les forces de sécurité ont intercepté le bus à un poste de contrôle du quartier d'El Marg vers midi et ont arrêté Mahmoud Hussein, car il portait un t-shirt et un foulard.

Lors de son arrestation, Mahmoud Hussein aurait demandé pourquoi il était arrêté et aurait alors été roué de coups par cinq policiers en civil qui l'ont trainé par les pieds jusqu'à un petit poste de police aux alentours. Ils ont continué à frapper Mahmoud Hussein pendant 30 minutes et l'ont ensuite emmené au poste de police d'El Marg où ils l'ont alors frappé à coups de poing et de bâton pendant environ une heure. Cette pratique est connue sous le nom de « cérémonie d'accueil » dans les postes de police et les prisons d'Égypte. Au poste de police, Mahmoud Hussein a été accusé d'appartenir à un groupe interdit, de détenir des cocktails Molotov et des grenades à main, d'avoir participé à une manifestation non autorisée et d'avoir reçu de l'argent en contrepartie de sa participation ; des accusations forgées de toutes pièces.

Mahmoud Hussein a ensuite été placé dans une cellule avec environ 50 personnes. Cette cellule du poste de police est conçue pour accueillir uniquement 16 détenus. Il a été frappé et menacé par ses codétenus pendant trois heures environ, apparemment à la demande des policiers, avant d'être conduit auprès d'agents de la sécurité nationale, toujours au poste de police, pour être interrogé. Un agent de la sécurité nationale lui a indiqué qu'il allait lui dicter des « aveux » qu'il enregistrerait. Mahmoud Hussein a refusé d'obtempérer, déclarant qu'il n'avouerait pas des crimes qu'il n'avait pas commis. Il a ensuite été battu et on lui a infligé des décharges électriques pendant quatre heures. Après cela, Mahmoud Hussein a indiqué à l'agent qu'il « avouerait » tout ce qu'on lui demandait pour que cessent les tortures. L'agent de la sécurité nationale a filmé Mahmoud Hussein « avouant » être coupable des accusations forgées de toutes pièces.

Le 26 janvier, Mahmoud Hussein a été conduit au bureau du procureur de la sûreté de l'État au Caire pour y être interrogé. Celui-ci est chargé d'enquêter sur les infractions liées aux questions de sécurité nationale. Il a nié toutes les accusations dont il faisait l'objet et a déclaré qu'il avait été torturé et contraint de faire des « aveux ». Cependant, le procureur n'a pas réclamé d'examen médico-légal, ni ordonné l'ouverture d'une enquête sur ces allégations de torture. Mahmoud Hussein a passé six jours au commissariat d'El Marg, puis a été transféré à la prison d'Abu Zaabal, où il a été frappé à son arrivée. En mai 2014, il a été déplacé à la prison d'appel du Caire.

Le 25 janvier 2014, au moins 1 000 personnes ont été interpellées pour avoir manifesté sans y avoir été autorisées, et les forces de sécurité ont fait usage d'une force excessive pour disperser des manifestations dans tout le pays. Une loi répressive relative aux manifestations et promulguée le 24 novembre 2013 donne au ministère de l'Intérieur de vastes pouvoirs discrétionnaires en la matière.

Nom : Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein
Homme

Action complémentaire sur l'AU 286/14, MDE 12/2323/2015, 26 août 2015